

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du pôle « Modélisation et Calcul Numérique » du 19/11/2015.

Présents : J.-C. Pinoli, S. Martin, M. Batton-Hubert, V. Gustavo, N. Moulin, J. Bruchon

Absents : R. Quey, R. Leriche, D. Berthet

Secrétaire de séance : J. Bruchon

1. Informations diverses

J. Bruchon précise que :

- Ce qui a été appelé initialement « bureau exécutif » sera appelé « comité de pilotage ».
- Deux personnes par centre composent ce comité de pilotage, ce qui permet une plus grande représentativité (par rapport à 1 centre = 1 personne) et autorise une rotation. Cependant, CIS a différé le choix d'une seconde personne, et, à ce jour, aucun membre du CMP n'a été désigné (une réunion téléphonique a eu lieu le 5 novembre entre J. Bruchon, P. Lalevée, D. Feillet, P. Uny, sans suite jusqu'à présent).

2. Discussions sur les missions et les actions du pôle

Une discussion a lieu autour des missions et des actions du pôle (voir document « reunion_19112015.pdf » ci-joint présenté en séance).

- J.-C. Pinoli demande si l'aspect modélisation fait partie du pôle. J. Bruchon répond que oui, et souligne qu'un des objectifs est, typiquement, de pouvoir conseiller et aider un chercheur voulant faire des simulations après, avoir par exemple caractérisé son matériau (quel logiciel ? Quelle méthode numérique ? Conditions aux bords ? Interprétation des résultats?) Il n'y a pas que l'aspect matériel et cluster de calcul dans le pôle. Cependant le pôle ne doit pas se substituer au travail de recherche du chercheur, ni être vu comme un outil de prestation.
- S. Martin dit que la première action à mener est de référencer les compétences à l'École dans une BDD. C'est ce qui est proposé dans le document diffusé. Des modifications sont à effectuer, notamment une fiche ne correspond pas forcément à un logiciel.
- J. Bruchon explique qu'il a essayé d'associer un outil de calcul (code, logiciel) utilisé/développé à l'École, à des méthodes numériques génériques implémentées et des domaines d'application afin de limiter le nombre de fiches. Mais il y a sans doute des lacunes.
- J.-C. Pinoli estime que ce système de fiches est difficilement gérable et ne sera pas efficace (trop de fiches, pas maintenues sur le long terme). Il préférerait que les membres du comité de pilotage soient identifiés par compétences dans un domaine (modélisation, informatique, ...). Les chercheurs souhaitant de l'aide dans un domaine s'adresseraient directement à la personne identifiée.
- Selon J.-C. Pinoli, l'aspect modélisation n'est plus présent dans les attributions du pôle tel qu'il est présenté. Le débat se clôt sur un désaccord à ce sujet.

3. Questions diverses

- V. Augsto demande qui va administrer le futur cluster. N. Moulin (administrateur actuel) explique qu'un bilan de compétences est en cours. L'idéal serait qu'un IR soit affecté à cette

tâche, et puisse assurer également la liaison DSI – DRI – pôle. Cependant rien de plus ne peut être dit sur la création ou non d'un tel poste.

- V. Augsto demande si au lieu de renouveler le cluster et d'embaucher un IR, il ne serait pas préférable de louer du temps de calcul sur de grands calculateurs (futur cluster IMT?). N. Moulin et J. Bruchon répondent que ces deux stratégies ne sont pas incompatibles et répondent à des besoins différents. Avoir un cluster local permet de mettre au point les simulations, de déboguer les codes, et de faire tourner des calculs nécessitant quelques dizaines de cœurs sur quelques jours/semaines.

4. Décisions prises

- J. Bruchon doit voir avec D. Berthet et la DSI les outils disponibles en matière de bases de données. À voir également la création de pages internet du pôle accessibles via le portail EMSE, contenant un, accès à cette BDD, des wikis, demandes d'ouverture de comptes, documents, etc.
- Une fiche type sera réalisée d'ici début janvier 2016. Chaque membre du comité de pilotage devra alors demander aux personnes concernées de créer une/des fiches correspondant à ses compétences.
- Projet d'une journée de formation sur le calcul parallèle, l'utilisation du cluster, ... Échéance à définir.

J. Bruchon, le 20/11/2015